

**DELIBERATION N° 139/2012  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ETRANGER  
Séance du 27 mars 2012**

**Compte financier agrégé de l'exercice 2011**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration, après présentation et examen du compte financier de l'exercice 2011 et des résultats, approuve le compte financier agrégé de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – Services centraux et ses établissements placés en gestion directe – de l'exercice 2011.

Au 31 décembre 2011, le bilan s'établit au montant net de **693.793.960,26 €**.

Le fonds de roulement net global s'établit à la somme de **247.922.024,85 €**.

Nombre de votants : **28**

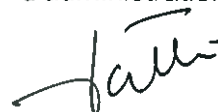
Pour : 21

Contre : 5

Abstentions : 2

Fait à Paris, le 27 mars 2012

Le président du conseil  
d'administration de l'AEFE



Jean-Baptiste MATTEI